

avec tant de brio, les beautés de l'une des plus belles œuvres du grand fabuliste, son auteur favori.

M. le président, au nom de l'assemblée, remercie M. Cassegrain du travail sérieux qu'il vient de lire. De ce travail, dit-il, il ressort trois leçons au lieu d'une. Une leçon d'analyse littéraire, une leçon de littérature, et une leçon de lecture expressive. M. le président développe ces trois points et félicite vivement M. Cassegrain.

Vint ensuite la conférence de M. G. Robillard sur l'enseignement primaire à la campagne et suggère différentes réformes qui auraient certainement leur utilité dans l'enseignement (1).

M. le Président remercie M. Robillard et l'invite à revenir sur certaines questions que le conférencier n'a peut-être pu développer davantage dans cette conférence.

Et la séance est levée.

NAP. BRISEBOIS,
Secrétaire.

S. G. Archevêque de Cyrène et les écoles primaires

(De l'Événement du 17 octobre 1893)

Monsieur le rédacteur,

Je viens de parcourir la dernière circulaire que le distingué coadjuteur de Son Eminence le cardinal de Québec vient d'adresser à son clergé. C'est avec le plus vif plaisir que j'y ai lu ce qui suit :

« Il y a tout lieu d'espérer que les jeunes filles pourront, à l'avenir, subir, à l'âge de seize ans, l'examen requis pour obtenir un diplôme et la faculté d'enseigner. Si les

(1) Cette conférence de M. Robillard a été publiée dans le *Nord* de St-Jérôme (voir le *Nord* de juin 1892.)

vœux du Comité Catholique du Conseil de l'Instruction publique sont exaucés, la loi sera modifiée en ce sens à la prochaine session du Parlement provincial. Cette mesure nous permettra d'avoir partout ou presque partout des institutrices munies de brevets de capacité.

« Exhortez fortement les jeunes personnes qui enseignent sans diplôme ou qui étudient dans les académies et les écoles modèles à se préparer sans retard à subir les examens exigés par la loi. Les autorisations pour engager des maîtresses d'écoles non-diplômées ne s'accorderont désormais que dans des cas exceptionnels et urgents et sur la recommandation de l'inspecteur d'écoles du district.

« Il est extrêmement important que les écoles soient bonnes et mêmes excellentes à tous égards ; mais elles ne le seront réellement que lorsque les institutrices et les instituteurs joindront au grand esprit religieux et au dévouement admirable qui les distinguent, déjà une instruction variée, raisonnée, solide, et surtout les connaissances pédagogiques indispensables dans la carrière de l'enseignement.

« Ce n'est pas le livre qui doit enseigner, comme on le croit trop souvent, c'est le maître. Les bons livres, les livres bien faits sont utiles sans doute, mais les bons maîtres le sont mille fois davantage. Travaillez donc à faire engager dans toutes les écoles de vos paroisses des maîtres et des maîtresses capables, bien formés, et à leur faire donner un salaire plus convenable que par le passé ; s'ils donnent des preuves de zèle, de talent et d'aptitudes, s'ils réussissent bien, qu'on les garde à tout prix et qu'on n'aille pas, pour épargner quelques dollars, leur substituer des nullités peu coûteuses, il est vrai, mais tout à fait inefficaces et propres uniquement à inspirer du dégoût pour l'école. Prodiguez leur vos encouragements ; aidez-les dans leur tâche difficile et si ingrate ; témoignez-